

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article4>



La lutte contre les discriminations : une invitation à réfléchir les pratiques, pour promouvoir une égalité réelle et concrète

Date de mise en ligne : lundi 18 février 2013

- La discrimination -

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'École -

Tous droits réservés

La discrimination a des conséquences multiples, et graves pour la société : permanence et légitimation de situations d'inégalités, consolidation des préjugés, recul de l'état de droit, perte de confiance dans la justice, perte de crédibilité des institutions et des politiques publiques, légitimation de la violence au sein des organisations et du travail... Elle a également des conséquences diverses et souvent très importantes sur ceux qui les subissent, et par exemple : maintien dans des positions subalternes, mobilités forcées, souffrance voire suicide [1], auto-limitation des ambitions, résignation à subir la violence, perte de confiance en soi, agressivité... mais aussi, parfois, (sur)mobilisation scolaire [2] ou politique, identification ethnique ou religieuse [3]... Les formes mêmes de réaction des personnes à la discrimination peuvent en retour être stigmatisées (à travers des accusations de « victimisation », de « communautarisme », etc.)

Face à la discrimination, la loi n'est pas le but ultime ; c'est un moyen de faire avancer l'égalité, et à défaut, c'est un moyen de sanctionner certaines pratiques outrancières. La limite à partir de laquelle la discrimination est passible de sanction judiciaire occulte des formes de discriminations légales (entérinées voire organisées par la loi) et de nombreuses micro-discriminations qui sont aussi déterminantes dans la production des rapports sociaux d'inégalité.

Si l'on veut agir pour lutter contre les discriminations et les prévenir, il s'agit donc de travailler « avec le droit » pour lui emprunter une manière de regarder les inégalités comme le produit d'actions, de procédés, de processus, et de dispositifs qu'il faut interroger (même si à strictement parler elles échappent pour une large part au droit). Le droit nous invite à un travail réflexif, pour prendre conscience et analyser la façon dont fonctionnent nos institutions et dont nous travaillons ou agissons, en produisant ou reproduisant des inégalités. Le droit nous incite - et dans certains cas nous oblige - à faire en sorte que les discriminations cessent.

L'impératif de ne pas discriminer s'adresse en premier lieu et principalement aux institutions (publiques et privées) et à leurs agents. La sélection et le traitement des populations étant un acte du pouvoir, l'interdit de discriminer est d'abord une limitation de ce pouvoir. Autrement dit, **ce n'est pas le problème des « publics » (leur comportement, leur inadaptation présumée), mais celui des pratiques des acteurs publics et privés, celui du fonctionnement des institutions.**

La discrimination est au coeur des pratiques professionnelles et du fonctionnement des institutions, sans pour autant qu'il y ait une volonté consciente de discriminer : nous avons des raisons de penser que la plupart du temps, les professionnels font ce qu'ils pensent être le mieux, en fonction des cadres de contraintes qui sont les leurs.

Interroger la discrimination, ce n'est donc pas mettre en accusation ou culpabiliser ceux qui travaillent, c'est au contraire nous inciter, tous, à assumer nos responsabilités ici et maintenant, afin d'agir pour réaliser concrètement l'égalité.

La prévention des discriminations passe notamment par le fait d'ouvrir la parole et de reconnaître le problème, d'analyser collectivement la manière dont les discriminations se produisent et de développer des formes d'action collectives face à ce phénomène.

Ne pas en parler participe au maintien d'une connivence et des arrangements contraires au droit et au principe d'égalité : cela rend invisible le problème et rend la discrimination acceptable et banale.



[1] FIRDION Jean-Marie, VERDIER Eric, « Suicide et tentative de suicide parmi les personnes à orientation homo/bisexuelle », in Broqua Y., Lert F., Souteyrand Y. (dir.), Homosexualités au temps du sida : Tensions sociales et identitaires, éd. ANRS/CRIPS, 2007

[2] AKERS-PORRINI Ruth, ZIROTTI Jean-Pierre, « Elèves "français" et "maghrébins". Un rapport différent à l'orientation scolaire », Migrants-Formation, n°89, 1992, p.45-57

[3] [KAKPO Nathalie, « Relégation scolaire et recherche de requalification par l'islam. Monographie des religiosités juvéniles dans une ville française moyenne ». Sociétés contemporaines, n°59-60, 2005, p.139-159](#)